

COMPLÉMENTAIRES

RAC, E-SANTÉ ET INNOVATION AU CŒUR DES DÉBATS DE RÉAVIE

La 28^e édition de Réavie, rendez-vous annuel des assureurs et réassureurs de personnes, se tenait à Cannes du 11 au 13 octobre. Retour sur les temps forts de cet événement.

Cinq mois après l'élection d'Emmanuel Macron, les présidents des trois fédérations des familles d'Ocam (FNMF, CTIP, FFA) étaient réunis lors de la conférence plénière pour évoquer les premiers pas du gouvernement et les réformes à venir. Sur

nous est de ne pas être considérés comme une variable d'ajustement. » A propos du « zéro reste à charge » (RAC) en optique, dentaire, et pour les audioprothèses, ce représentant des IP a souligné le rôle majeur des réseaux de soins. Thierry Beaudet, quant à lui, a pré-

HCAAM (Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie), lors du débat de l'association Réavie. Concernant la suppression du RAC, une forme « d'amalgame » entre les trois secteurs a été regrettée. « Des questions se posent autour de la mobilisation conjointe de l'AMO et de l'AMC », a souligné le secrétaire général du Haut Conseil. Il a, lui aussi, insisté sur le rôle des réseaux de soins.

L'e-santé, les data et l'innovation figuraient également à l'ordre du jour. « Assurance santé, médecine du futur : quelle est la place de l'humain ? », se sont interrogés les intervenants de la table-ronde animée par Klesia et l'Ocirp. Nicolas Sekkaki, président d'IBM France, a présenté le programme d'intelligence artificielle Watson (voir ESE N° 1098). De son côté, Christian Schmidt de la Brélie, directeur général de Klesia, a évoqué la nécessité pour les acteurs d'être « à l'écoute de ces évolutions technologiques » afin d'être « plus proches » des assurés. Jean-Manuel Kupiec, directeur général adjoint de l'Ocirp, a notamment abordé l'utilisation des données des objets connectés dans la société du vieillissement. Autre initiative, celle de Carte Blanche Partenaires. Un atelier animé par Jean-François Tripodi, directeur général, a mis en scène différentes innovations en matière d'e-santé. Objectif : différencier les solutions réellement novatrices du « buzz ». Par ailleurs, la plate-forme a annoncé le lancement de son propre agent conversationnel (ou chatbot).

Enfin, un atelier animé par IMA (Inter Mutuelles Assistance), auquel participait notamment Marianne Binst, directrice générale de Santéclair, s'est penché sur l'e-santé « comme relais de croissance ». Un accord de partenariat portant sur la téléconsultation (service récemment lancé par Santéclair) et les réseaux d'ostéopathes et de diététiciens a été annoncé entre les deux acteurs.

→ Emilie Guédé

e.guede@espace-social.com



la forme, tous ont salué le dialogue avec les ministres et leurs cabinets, mais sur le fond il est encore trop tôt pour se prononcer. Parmi les dossiers brûlants, la réforme du régime des indépendants et son impact sur les organismes conventionnés (OC). « Nous ne sommes pas contre la suppression du RSI, mais remettre en cause une gestion qui fonctionne, c'est peut-être le risque de créer une nouvelle catastrophe industrielle », a alerté Thierry Beaudet, président de la Mutualité française. Sa fédération et la FFA ont toutefois obtenu des garanties sociales pour les personnels des OC (Arocmut et Roca). Les opinions ont divergé sur le relèvement du forfait hospitalier à 20 € et le président de la FNMF a de nouveau tapé du poing sur la table, voyant dans cette mesure une « taxe sur les malades hospitalisés ».

A la FFA, Bernard Spitz s'est montré plus modéré, pointant surtout « un accroc sur la méthode ». De son côté, Pierre Mie, président du CTIP, a observé : « La problématique pour

férent la notion de « reste à charge maîtrisé », pour éviter un effet d'aubaine dans certains territoires. Bernard Spitz a soulevé la diversité des situations et les problématiques propres à l'audioprothèse (prix et numerus clausus). Concernant la perte d'autonomie, le président de la FFA a appelé à une « réforme structurelle, qui suppose une action incitative des pouvoirs publics ». De son côté, son homologue à la Mutualité française a invité à réfléchir à l'obligation de souscription d'un contrat assurance dépendance et à « creuser l'idée de garanties annuelles avec sortie en rente ». Enfin, pour Pierre Mie, « les contrats collectifs peuvent avoir leur place » en raison de la mutualisation.

PROSPECTIVES ET PARTENARIATS

Autre sujet abordé lors de ce congrès, l'articulation entre régime obligatoire et régime complémentaire. « Empiler les financements publics et privés ne fonctionne pas », a pointé Stéphane Le Bouler, secrétaire général du